

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES DIRECTEURS D'ASSOCIATIONS  
10, RUE KING EST, SUITE 1100  
TORONTO, ONTARIO****PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
PAR TÉLÉCONFÉRENCE  
21 OCTOBRE 2020, 12H00 EDT**

Aucune objection n'ayant été notée, Lori Prospero a présidé la réunion en tant que Présidente. Tous ceux présents ont été accueillis et la table d'honneur a été introduite comme suit :

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Lori Prospero	Présidente
Barbette Igonia	Vice-présidente
Patrick Gauch	Secrétaire-trésorier
Thomas Kriens	Président sortant
Shannon Bott	Directrice
John Buck	Directeur
Brian Callaghan	Directeur
Dan Garcia	Directeur
Marc Lapointe	Directeur
Sheila McLean	Directrice
Amber Papou	Directrice
Danielle Russell	Directrice
Laura Williams	Directrice

**EMPLOYÉE:**

Tracy Folkes Hanson Présidente-directrice générale

**INVITÉS:**

Samantha Slater	Vérificatrice, Welsh LLP
Cristina De Miranda	Secrétaire de séance, Minutes Solutions

**1. ANNONCE DE QUORUM ET RAPPEL À L'ORDRE**

Patrick Gauch a indiqué que le quorum avait été atteint, avec au moins 5 % des membres votants présents. La réunion a été ouverte à 12 h 22 EDT. Lori Prospero a présidé les débats. Thomas Kriens a ouvert la réunion en reconnaissant les territoires traditionnels des peuples autochtones à travers le Canada.

Lori Prospero a reconnu Higher Logic, qui a servi de partenaire pour la communauté en ligne, unissant les membres à travers le pays, et a noté que Minutes Solutions transcrivait la réunion.

**Mot de bienvenue et commentaires de la présidente :** Lori Prospero a souhaité la bienvenue aux participants à l'AGA et a évoqué sa dernière année en tant que présidente. La SCDA a poursuivi son travail stratégique pour renforcer le pouvoir des associations à travers le monde,

malgré la pandémie. Grâce aux efforts continus du conseil d'administration, des comités et des bénévoles, la SCDA a continué de fournir les connaissances, les ressources et l'environnement pour faire progresser l'excellence des associations. À l'avenir, la SCDA suivra les directives des professionnels de la santé et élaborera des plans, à mesure que les événements et les activités en personne reprendront. Lori Prospero a noté qu'il y avait eu des progrès dans l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage pancanadienne.

Lori Prospero a remercié les anciens membres du conseil d'administration, les administrateurs actuels, les bénévoles et les comités pour leur temps, leur énergie et leur volonté de bâtir une organisation pour l'avenir. Elle souhaite la bienvenue à Barbette Igonia en tant que présidente entrante.

## **2. PREUVE D'AVIS**

Un avis de cette assemblée des membres a été fourni à tous les membres inscrits conformément aux règlements de la Société et à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, comme en témoigne la déclaration de service. Une copie de l'avis et de la preuve de signification est annexée au présent procès-verbal en annexe.

## **3. PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**À la suite d'une motion présentée, appuyée et adoptée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'AGA tenue le 23 octobre 2019. Motion adoptée.**

## **4. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS**

Shannon Bott a présenté deux résolutions décrivant des modifications aux règlements, telles que proposées par le Conseil d'administration. Les modifications ont assuré que la SCDA était conforme à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

**Première résolution** : qu'il soit résolu que :

1. Le règlement général d'exploitation n° 4 est par la présente approuvé sous la forme ci-jointe en tant qu'annexe « A ».
2. Tout dirigeant ou administrateur de la société est autorisé par la présente à prendre toutes les mesures et à exécuter, remettre et déposer tous les documents nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution.
3. Les membres de la Société consentent par la présente aux résolutions qui précèdent, conformément aux dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le débat a été ouvert aux questions concernant la première résolution. Aucune n'a été posée.

**Sur une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu d'approuver les modifications aux règlements telles que présentées dans la première résolution.**

**Deuxième résolution** : qu'il soit résolu que :

1. Le nombre fixe d'administrateurs élus de la Société sera de 11 jusqu'à ce qu'une résolution soit adoptée abrogeant cette résolution.
2. Les membres délèguent aux Administrateurs le pouvoir d'abroger la présente résolution fixant le nombre fixe d'Administrateurs de la Société à 11 dits Administrateurs puis fixant

le nouveau nombre d'Administrateurs de la Société à un nombre compris entre huit et 14 dits Administrateurs.

Le débat a été ouvert aux questions concernant les changements aux statuts.

Un membre a posé une question sur le raisonnement qui sous-tend la proposition de résolution deux.

Shannon Bott répond que la motion permet au conseil d'augmenter ou de diminuer le nombre d'administrateurs au besoin.

Lori Prospero a ajouté qu'une fois qu'un nombre fixe était défini, seuls les membres pouvaient modifier le nombre fixe ; à moins que les membres n'autorisent le Conseil à les modifier, ce que demandait la résolution.

Un membre a commenté que le conseiller juridique avait recommandé que leur association n'ait pas un nombre fixe de membres du conseil d'administration, car un nombre fixe exigerait qu'un nombre spécifique de membres vote en faveur des motions à l'avenir.

Lori Prospero a répondu que la SCDA avait demandé un avis juridique sur la modification. L'article décrit une gamme d'administrateurs, avec la possibilité de fixer un nombre fixe dans cette gamme, et donne au conseil le pouvoir de nommer un administrateur, si nécessaire.

Il y avait une question de membre à savoir si les membres hors cadre devaient être nommés administrateurs pour voter.

Lori Prospero a répondu que les règlements permettaient au conseil de nommer un administrateur pour combler un poste vacant. L'administrateur nommé exercerait ses fonctions jusqu'à l'AGA suivante, date à laquelle il tiendrait une élection.

Un membre a demandé si le conseil est autorisé à augmenter ou à réduire le nombre d'administrateurs et a demandé comment les membres sauraient si le nombre d'administrateurs était trop faible.

Lori Prospero a répondu que la loi exigeait que le conseil maintienne une fourchette entre huit et 14 administrateurs. Toute modification du nombre d'administrateurs serait signalée à l'AGA.

**Sur une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu d'approuver les amendements aux règlements tels que présentés dans la deuxième résolution.**

## **5. RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET ÉLECTIONS**

Dan Garcia, président du comité de nomination et de développement, a fait part d'un intérêt marqué pour deux postes de directeur et diverses opportunités de bénévolat. Il a noté que les comités des réseaux étaient chargés de nommer des bénévoles à leurs comités respectifs. Les noms des personnes nommées à chaque comité ont été lus à haute voix.

Le comité a examiné les candidatures pour les deux postes de directeur vacants et a terminé les évaluations des compétences des candidats. La liste proposée pour le conseil d'administration 2020/2021 a été mise à disposition dans le dossier de l'AGA. Le comité a recommandé que Brian Callaghan, CAE, et Laura Williams, membre d'affaires, soient élus pour leur premier mandat afin de pourvoir les postes vacants précédemment identifiés; et que quatre

membres actuels du conseil d'administration passent à leur deuxième mandat de deux ans. Barbette Igonia serait réélue au Conseil pour un deuxième mandat de deux ans.

Un membre a posé une question sur la façon dont le comité pourrait assurer la diversité géographique du conseil.

Dan Garcia a répondu que le comité a pris soin de considérer divers domaines de diversité lors de la sélection des candidats administrateurs. Le comité a examiné les compétences des candidats et a examiné comment elles compléteraient la composition du conseil. Tous les facteurs à prendre en considération ont été discutés par le Conseil avant de valider les candidats. Le comité était soucieux d'acquiescer une représentation de membres de partout à travers le pays.

Un membre a demandé s'il y avait des considérations pour la diversité au-delà de la géographie.

Dan Garcia a affirmé que le comité prend en compte divers facteurs, notamment les expressions de genre, la langue et le statut racialisé, entre autres. Toutes les lignes de différence ont été considérées. La Société s'efforçait de s'assurer que la composition du Conseil reflète ses membres.

Un membre a demandé si le poste de président sortant était inclus dans les onze postes d'administrateur fixes.

Dan Garcia a répondu qu'il n'était pas inclus.

**À la suite d'une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu d'élire Brian Callaghan, CAE, et Laura Williams, membre d'affaires, en tant qu'administrateurs pour un mandat de deux ans.**

**À la suite d'une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu d'élire les administrateurs suivants pour leur deuxième mandat de deux ans : Shannon Bott, CAE; John Buck, CAE; Dan Garcia, CAE; et Marc Lapointe.**

**À la suite d'une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu d'élire Barbette Igonia, CAE, pour un mandat supplémentaire de deux ans au conseil d'administration de la SCDA, afin d'occuper le poste de présidente pour le mandat 2020/2021.**

Dan Garcia a remercié Thomas Kriens pour son service au sein du conseil d'administration de la SCDA et a présenté les administrateurs 2020/2021, comme suit :

- Barbette Igonia
- Shannon Bott
- John Buck
- Brian Callaghan
- Dan Garcia
- Patrick Gauch
- Marc Lapointe
- Sheila McLean
- Amber Papou
- Danielle Russell

- Laura Williams

Dan Garcia a rendu hommage à Lori Prospero, qui occuperait le poste de présidente sortante pour 2020/2021.

## **6. RAPPORT DU TRÉSORIER**

Patrick Gauch présente le rapport du Trésorier. Il a souhaité la bienvenue à la vérificatrice Samantha Slater, Welch LLP, à la réunion. Il a informé les membres que Welch LLP avait déclaré que les états financiers consolidés présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière consolidée de la Société au 30 avril 2020. Les résultats des opérations consolidées pour la fin de l'exercice étaient conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes canadiens sans but lucratif. Le Conseil avait approuvé les états vérifiés en septembre 2020 sans aucun changement.

Patrick Gauch a informé les participants que la SCDA avait conclu avec succès la fusion financière des réseaux Trillium et Ottawa-Gatineau. Le conseil a investi dans la rationalisation des processus de l'organisation, y compris l'achat d'une nouvelle base de données des membres et d'un nouveau site Web. La SCDA est également passée à un système de comptabilité complètement en ligne.

Au quatrième trimestre, la COVID-19 a affecté les renouvellements d'adhésions et déstabilisé les investissements de la SCDA. Il y avait un déficit global de 197 622\$. La SCDA est restée centrée sur la santé de l'organisation. Le comité des finances et de l'audit continuera de surveiller la performance financière de la SCDA.

Patrick Gauch a remercié divers bénévoles d'avoir partagé leur expertise financière avec l'organisme.

Le débat a été ouvert aux questions concernant le rapport du trésorier.

Un membre a posé une question sur la façon dont la SCDA améliore ses effectifs et augmente ses revenus à la lumière des difficultés persistantes.

Tracy Folkes Hanson a noté que le déficit était le résultat d'une diminution des investissements, en raison de COVID-19, et d'événements en personne annulés. La SCDA a continué de gérer l'engagement des membres et de discuter des stratégies de planification. Elle a ajouté que la baisse des cotisations des membres était également le résultat de l'incertitude parmi les membres quant à ce que l'avenir leur réservait.

Un membre a demandé des informations supplémentaires sur le fonds de réserve d'exploitation et pourquoi il a été réduit.

Patrick Gauch a répondu que le fonds de réserve d'exploitation du réseau a été réduit de 100 012\$ à 0 \$ en raison de la fusion des réseaux en opérations nationales, ce qui a fourni des rapports financiers consolidés. Le Conseil avait créé un nouveau fonds de réserve pour l'innovation et avait fermé le fonds de réserve d'exploitation des réseaux parce que les réseaux n'étaient plus financièrement indépendants.

Lori Prospero a ajouté que chaque réseau pouvait demander des fonds au fonds d'innovation et de développement et à d'autres réserves. La SCDA produirait un seul jeu d'états financiers, mais continuait de soutenir tous les membres à travers le pays.

Un membre a demandé si la SCDA avait demandé des programmes de subventions salariales.

Patrick Gauch a affirmé que la SCDA avait postulé aux programmes de subventions pour lesquels elle se qualifiait.

**Sur motion présentée, appuyée et adoptée, il est résolu de recevoir les états financiers vérifiés et le rapport de l'auditeur indépendant pour la période se terminant le 30 avril 2020, tel qu'approuvé par le conseil d'administration.**

## **7. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR**

**Sur une motion présentée, appuyée et adoptée, il a été résolu de nommer Welsh LLP comme vérificateur de la Société pour l'exercice en cours, pour exercer ses fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle selon une rémunération fixée par le conseil. Motion adoptée.**

Le débat a été ouvert aux questions concernant l'auditeur.

Il y avait une question de membre pour clarifier combien de temps Welsh LLP avait servi en tant qu'auditeur de la Société.

Tracy Folkes Hanson a répondu que les états financiers 2019/2020 étaient les premiers états audités par Welsh LLP et a expliqué que la SCDA révisait les auditeurs tous les cinq ans ou plus tôt.

## **8. SÉANCE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Le débat a été ouvert aux questions.

Il y avait une question de membre demandant si le Conseil avait envisagé d'étendre les capacités de vote aux membres d'affaires.

Lori Prospero a répondu que le règlement actuel stipulait que les membres affaires occupaient des postes sans droit de vote.

Un membre a demandé si les événements locaux seraient organisés par l'organisation principale, pour remplacer les réseaux.

Tracy Folkes Hanson a répondu que les sept réseaux à travers le pays étaient en plein essor. La SCDA travaillait à l'officialisation d'un réseau en Saskatchewan. Le comité du réseau, qui élabore la programmation, est actif et reçoit l'appui du personnel de la SCDA.

Un membre a demandé quelles initiatives la SCDA avait prévues pour cibler la satisfaction des membres.

Tracy Folkes Hanson a répondu que la SCDA prévoyait des scénarios pour disséquer les recherches et les informations des membres afin d'accroître l'engagement des membres à l'avenir. Elle encourage les membres à partager leurs idées avec le Conseil.

Un membre demande si la SCDA est présente dans les territoires.

Tracy Folkes Hanson a répondu que la SCDA avait des membres dans les trois territoires et aux États-Unis.

Un membre a demandé s'il y avait eu des mises à jour sur l'événement Tête-à-Tête.

Tracy Folkes Hanson a répondu que la SCDA s'efforçerait d'offrir des événements en personne dès que possible. La conférence de 2020 se tiendrait virtuellement et s'appellera « Sans précédent ». L'événement Tête-à-Tête sera organisé par le comité Ottawa-Gatineau et sera vraisemblablement virtuel.

## **9. MOT DE LA FIN**

Barbette Igonia a reconnu les nombreuses contributions de Lori Prospero en tant qu'ancienne présidente du conseil d'administration de la SCDA et, au nom de la SCDA, l'a remerciée pour son engagement et ses conseils envers l'organisation. Lori Prospero a été la première récipiendaire du Canadian Spirit Crystal. Pour reconnaître ses réalisations, la SCDA ferait un don en son nom à la programmation pour enfants des Six Nations de la rivière Grand.

## **10. AJOURNEMENT**

N'ayant plus d'autres affaires de la Société à traiter, la réunion a été levée à 13 h 29 EDT.

## **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Le procès-verbal ci-dessus de l'assemblée générale annuelle doit être utilisé comme un résumé des motions adoptées et des questions discutées lors de l'assemblée des membres de la Société. Ce document ne doit pas être considéré comme une copie textuelle de chaque mot prononcé lors de la réunion.

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date